



Vendres des chiots d'un chienne trouvé et cacher

Par **marie**, le **16/01/2011** à **08:10**

Bonjour,

juste our s'avoir mon recourt car au mois daout ma chienne a fait une fugue comme ,elle avais déjà eu locasion et ce jour la! elle né pas rentre vu qua 8H DU SOIR ELLE etais pas rentré jai alerter la police ,les veto ,l'aspa et pas de reponce et hier dans apres midi jai vu passé ma chienne avec une femme que je conné tres bien ,au debut elle disait que c'était sa chienne ;mes je lé appellé et la chienne et venut ;et quand je les prie dans mes bras jai remarquer qu'el etais maigre ,les yeux tous colé ma chienne et une york et en plus elle etait plaine,et je lui et demander ou sont les chiots elle ma repondu ,elle mon a fait que 2 CE QUI METONNE car elle on a deja eu mes jusqua 5 mes le probleme c quelle a vendu des chiots quil ne sont pas a elle et maltrété la chienne je pence quil lon tappé car elle crie quand je la prend dans les bras elle et tres peureuse alors que doije faire je suis revolté d'avoie étais abuser de cette sorte merci de me repondre juste pour un conseille

Par **miac**, le **16/01/2011** à **09:04**

Bonjour

faites examiner la chienne par un vétérinaire et suite à ses constatation vous pourrez porter plainte ou pas.

il existe des dispensaires gratuits pour les animaux.

Bonne journée.

Par **chris_ldv**, le **16/01/2011** à **19:09**

Bonjour,

Juridiquement un animal est un "meuble animé".

Si vous l'avez perdu vous le récupérez dans l'état où il se trouve avec obligation de dédommager la personne qui vous le restitue sur la base des justificatifs des frais correspondants.

En terme de conseils:

1) Prenez les mesures nécessaires pour éviter de perdre à nouveau votre animal: tatouage, puce électronique, tenir votre chien en laisse, clôturer votre jardin etc...

2) Sachez que vous êtes responsable de tous les dommages qui peuvent être causés par votre animal: morsures, accidents etc...

Cordialement,

Par **marie**, le **18/01/2011** à **15:33**

bonjour merci de m'avoir répondu ,je me permé de vous répondre car c le comble ,c cette personne qui cloitre cette petite chienne qui rentré toujours chez elle ,car elle savais qu'elle etais plaine et apres avoir disposé des chiots ,comme ci cettais la cienne ,je croyer qu'il faller déclaré un animal trouvé c quel a pas fait .et vous pencé que je suis en tort ,quel et fugué , je pence que ce probleme peut arrivé a tous le monde mes rien ne lui permé quel la maltraite car elle et devenu craintive , et je devrais la remercier? de l'avoire cacher pour information elle me la pas rendu ,apres avoir d'ecrie ma chienne je lui et reprimé et la chienne et venut sur moi ,toute exiter,ci elle aurais fait les demarche ,lorsquel la trouvé. comme jais fais le jour quel n'ai pas rentré il ny aurais pas de probleme jaurais pus la recuperais beaucoup plus tot !,mes elle la sortie lorsque elle navais plus ses bebes,je pence quel a même pas éder la chienne a les sevré car elle etais dans un garage qui et loin de sont appartement ,et la chienne et tres maigre pour avoir les chiots au moi d'octobre elle et trop maigre et desidraté mes elle reprend des force merci pour vos condeille je devrais la dedommger elle c pas asser payer avec mes chiots et de la nourriture elle a pas du en gaspiller beaucoup mes avant d'avencer des propo il aurais fallu l'avoir avant apres cordialement!!!